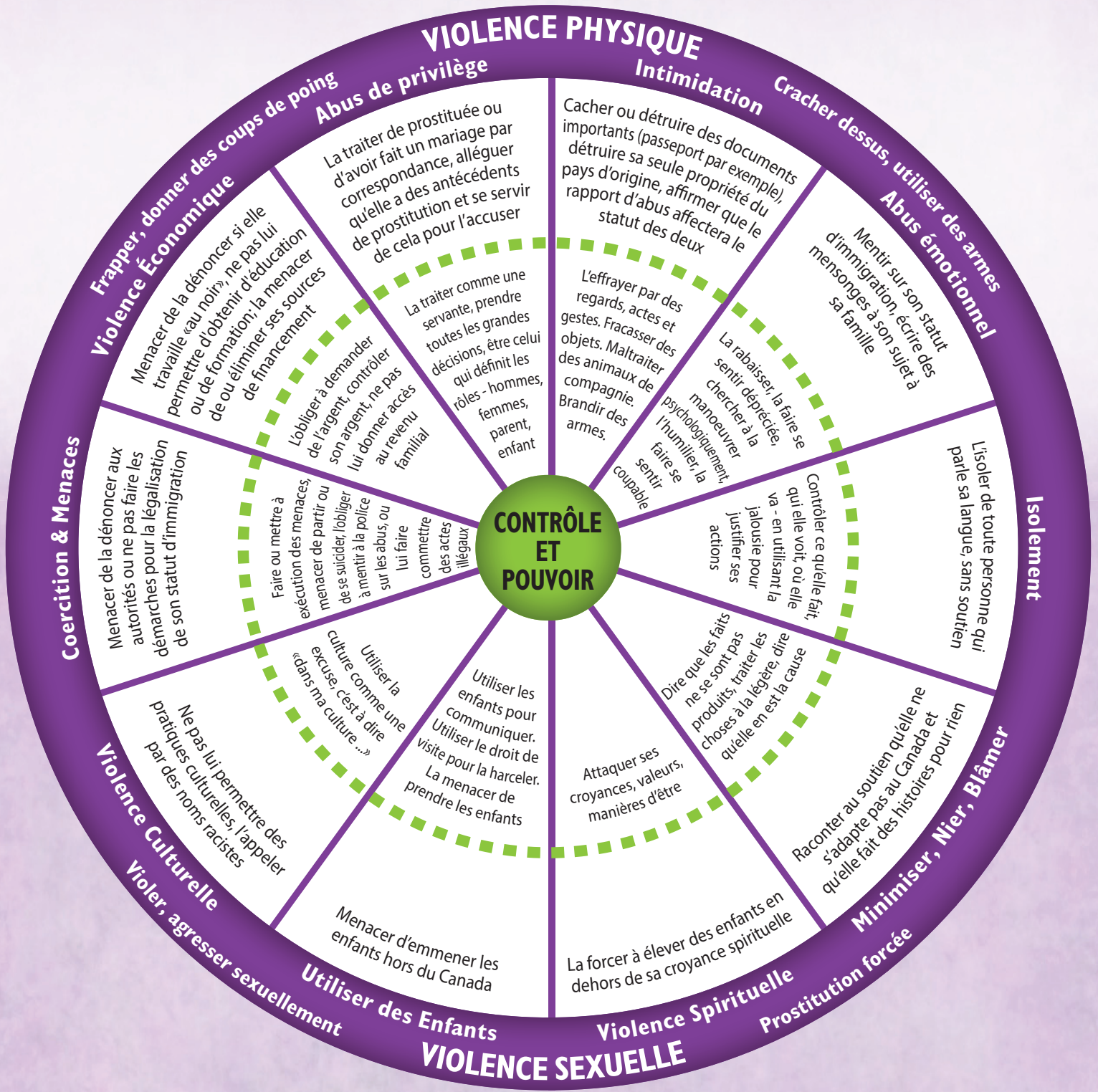


FORMES DE VIOLENCE FAMILIALE VISANT LES IMMIGRANTES.

- ~ Le cercle intérieur s'applique aux femmes en général; le cercle extérieur s'applique aux immigrantes
- ~ Inclure les violences physiques et sexuelles lors de l'utilisation du cercle de pouvoir et de contrôle



INFORMATION POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES À L'Î.-P.-É. CONCERNANT LE SOUTIEN DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES IMMIGRÉES EN SITUATION DE VIOLENCE.

La violence faite aux femmes se produit dans tous les groupes ethniques, raciaux, d'orientation sexuelle, religieux, économique et d'âge. Une femme peut rester parce qu'elle espère que la relation va s'améliorer, peut ne pas vouloir briser la famille, être isolée de ses amis et de sa famille, peut craindre que sa famille et que la communauté va lui reprocher l'abus ou l'encourager à rester. Elle peut se sentir honteuse et se blâmer pour la violence, avoir peur pour sa propre sécurité et celle de ses enfants, dépendre du revenu de son conjoint, ou souffrir d'une faible estime de soi en raison de la violence de son partenaire.

Les femmes immigrées rencontrent des obstacles similaires à ceux d'autres femmes vivant au Canada (représentées par l'anneau intérieur du pouvoir et du contrôle); en outre, il peut y avoir des barrières de langue, culturelles, religieuses, juridiques et de l'immigration (représentées dans l'anneau externe).

Les immigrantes peuvent craindre l'accès au système juridique, car elles ne sont pas familières avec le système juridique canadien, connaissent la corruption ou l'injustice dans le système juridique de leur pays et craignent d'éprouver de l'injustice dans le système juridique canadien. L'agresseur peut reconnaître que la violence physique et sexuelle sont illégales au Canada et utiliser d'autres méthodes abusives. Les femmes qui subissent la violence psychologique, verbale et financière, mais pas de violence physique, peuvent croire qu'elles ne sont pas admissibles à l'aide.

Le statut d'immigrant / réfugié ou l'absence de statut empêche certaines femmes victimes de violence de demander de l'aide. Celles qui sont parrainées par leurs maris et partenaires dépendent souvent d'eux financièrement. Certaines femmes craignent que demander de l'aide de la police, des tribunaux, ou de l'hôpital, pourrait conduire à leur expulsion ou à celle de l'agresseur. Les femmes peuvent craindre de perdre leurs enfants si elles reportent l'abus.

Les services de proximité de PEI Family Violence Prevention Inc

Queens 902-566-1480
Région est du comté de Prince 902-436-0517
Région ouest du comté de Prince 902-859-8849
Région est de l'Î.-P.-É. 902-838-0795

Anderson House

(foyer d'accueil pour femmes et enfants victimes d'abus)
902-892-0960
Numéro sans frais : 1-800-240-9894

Services d'aide aux victimes

Comtés de Queens et Kings :
902-368-4582
Comté de Prince : 902-888-8218

Centre de viol et d'agression sexuelle de l'Î.-P.-É.

902-566-1864
Numéro sans frais : 1-866-566-1864

Le Community Legal Information Service et le Service de renvoi à un avocat

902-892-0853
Numéro sans frais : 1-800-240-9798

Protection de l'enfance

Numéro sans frais : 1-800-341-6868

Association pour Nouveaux Arrivants au Canada de l'Î.-P.-É.

902-628-6009